

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande déposée le 6 mars 2025 par la société « BOUYGUES Energies et services » Agence Atlantique/centre Brest - ZAC de Kergaradec - 12 rue Fernand Forest - BP 85 - 29802 BREST CEDEX,

Demandant l'autorisation d'occuper une partie du domaine public 2 place d'Ys en CROZON, afin d'effectuer des travaux de déplacement des armoires électriques pour le compte d'ENEDIS, du 10 au 14 mars 2025.

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Du 10 au 14 mars 2025**

La société « BOUYGUES Energies et services » sera autorisée à stationner 2 Place d'Ys, en CROZON, afin d'effectuer des travaux de déplacement des armoires électriques.

**ARTICLE 2 Du 10 au 14 mars 2025**

La société « BOUYGUES Energies et services » sera autorisée à stocker des remblais, du matériel et des matériaux rue de Penfrat en Crozon. Cette zone de stockage devra être délimitée et protégée par des barrières.

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.  
Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A CROZON, le 7 mars 2025  
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

  
Philippe BRUN